

Service enfance
Réf. : GC/MB/CS – 04-2019
Dossier suivi par Marjorie Bonfils
☎ : 01.85.57.39.40

Villetaneuse, le 29/04/2019

A l'attention des familles Villetaneusiennes

Objet : Accueils de loisirs Eté 2019

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du centre de loisirs Robinson et de l'école Quatremaire opérés cet été 2019 par la commune, le service Enfance vous propose l'accueil en centre de loisirs comme suit:

Ecoles de référence	Accueils de loisirs
Ecole Henri Wallon	Anne Frank Centre de Loisirs
Ecole Quatremaire	Anne Frank Centre de Loisirs
Ecole Anne Frank	Anne Frank Centre de Loisirs
Ecoles Langevin Vallès	Jean-Baptiste Clément Centre de Loisirs
Ecole Jules Maternelle	Anne Frank Centre de Loisirs
Ecole Jules Verne Elémentaire	Jean-Baptiste Clément Centre de Loisirs

Un service ramassage est proposé :

Tous les matins à 8h15 et tous les soirs à 17h30
Sur le Parking de l'école Langevin Vallès 162 avenue de la Division Leclerc 93430 Villetaneuse
(derrière la maison de quartier)

Un formulaire d'inscription est joint à ce courrier pour garantir l'inscription et un accueil de qualité pour cet été. Merci de le faire parvenir au service Enfance avant le vendredi 14 juin 2019.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, veuillez recevoir, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire



Carinne Juste



POUR TOUT RENSEIGNEMENT
CONTACTER LE SERVICE ENFANCE
1, place de l'Hôtel de Ville
Tél : 01.85.57.39.40
www.mairie-villetaneuse.fr

RESERVATION AUX ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES : ÉTÉ - JUILLET

A RETOURNER AVANT LE : **VENDREDI 14 JUIN 2019**

POUR LES VACANCES ÉTÉ JUILLET (du 08/07/2019 au 02/08/2019)

	Journée Entière (7h30 à 18h30)	Matin avec Repas (7h30 à 13h00)	Après-Midi avec Goûter (13h00 à 18h30)
LUNDI 8 JUILLET			
MARDI 09 JUILLET			
MERCREDI 10 JUILLET			
JEUDI 11 JUILLET			
VENDREDI 12 JUILLET			
LUNDI 15 JUILLET			
MARDI 16 JUILLET			
MERCREDI 17 JUILLET			
JEUDI 18 JUILLET			
VENDREDI 19 JUILLET			
LUNDI 22 JUILLET			
MARDI 23 JUILLET			
MERCREDI 24 JUILLET			
JEUDI 25 JUILLET			
VENDREDI 26 JUILLET			
LUNDI 29 JUILLET			
MARDI 30 JUILLET			
MERCREDI 31 JUILLET			
JEUDI 1er AOUT			
VENDREDI 2 AOUT			

RESERVATION AUX ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES : ÉTÉ - AOUT

A RETOURNER AVANT LE : **VENDREDI 14 JUIN 2019**

POUR LES VACANCES ÉTÉ AOUT (du 05/08/2019 au 30/08/2019)

	Journée Entière (7h30 à 18h30)	Matin avec Repas (7h30 à 13h00)	Après-Midi avec Goûter (13h00 à 18h30)
LUNDI 5 AOUT			
MARDI 6 AOUT			
MERCREDI 7 AOUT			
JEUDI 8 AOUT			
VENDREDI 9 AOUT			
LUNDI 12 AOUT			
MARDI 13 AOUT			
MERCREDI 14 AOUT			
JEUDI 15 AOUT	FERIE		
VENDREDI 16 AOUT			
LUNDI 19 AOUT			
MARDI 20 AOUT			
MARDI 21 AOUT			
JEUDI 22 AOUT			
VENDREDI 23 AOUT			
LUNDI 26 AOUT			
MARDI 27 AOUT			
MERCREDI 28 AOUT			
JEUDI 29 AOUT			
VENDREDI 30 AOUT			

NOMS DU / DES ENFANT(S) :

PRENOM(S) DU / DES ENFANTS :

TELEPHONE DES PARENTS :

CENTRE(S) DE LOISIRS FREQUENTE(S)

MATERNEL **ELEMENTAIRE**

**NOM, PRENOM ET SIGNATURE DU
RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM

PRENOM

SIGNATURE

DATE

SERVICE DE RAMASSAGE

MATIN (8h15): OUI **NON**

SOIR(17h30): OUI **NON**

SIGNATURE

DATE

INFORMATIONS : ATTENTION LES CENTRES DE LOISIRS ROBINSON ET QUATREMAIRE SERONT FERMES EN ÉTÉ 2019

A remettre ou envoyer au service enfance : 1 Place de l'hôtel de ville, 93430 Villetaneuse
Les Réservations transmises après la date limite seront enregistrées en fonction des effectifs

Pour tout renseignement contacter LE SERVICE ENFANCE (01 85 57 39 40)

En cas d'annulation appeler 48H à l'avance dans le cas contraire la journée sera facturée.



**Règlement et Fonctionnement du Ramassage ALSH
Été 2019
Parking école Langevin Vallès (derrière la maison de
quartier)
Service Enfance - 01.85.57.39.40**

Organisation du Service

La Municipalité met en place un service de ramassage en période d'été pour les enfants inscrits en centre de loisirs les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis pour les enfants scolarisés à Henri Wallon maternelle, Quatremaire maternelle, Langevin élémentaire et Vallès élémentaire et inscrits en centre de loisirs cet été.

Ce service non obligatoire est gratuit pour les enfants qui fréquentent les accueils de loisirs (inscriptions avant le 14/06/19)

Le matin

L'accueil des enfants s'effectue à **8 h 15** sur le parking de l'école Langevin Vallès (derrière la maison de quartier) 162 avenue de la division Leclerc 93430 Villeteaneuse (derrière l'école Henri Wallon). Les enfants montent dans le car pour un départ à 8h25.

Le soir

Pour les enfants inscrits le départ du car est organisé à **17h10** au départ du centre de loisirs Jean-Baptiste Clément. L'arrivée au parking de l'école Langevin Vallès a lieu à **17h30**. Si l'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul, un responsable légal (ou une personne autorisée) doit être présent à 17h25 pour récupérer son enfant. Dans le cas contraire, les animateurs emmènent l'enfant à l'accueil de loisirs Anne Frank, les parents devront se présenter à Anne Frank pour récupérer leur enfant.

Un appel à la famille s'effectuera pour que les parents viennent chercher leur enfant à l'accueil de loisirs Anne Frank avant 18h30.

Respect des horaires

Les parents s'engagent en signant ce présent règlement à **respecter les jours et horaires auxquels l'enfant sera pris en charge.**

Toute modification ultérieure, même exceptionnelle, devra être notifiée par écrit par les responsables de l'enfant à l'accompagnateur(trice) ou à la direction des centres de loisirs.

Sécurité

Dans un souci de sécurité, les enfants sont tenus de respecter les règles essentielles suivantes :

- Les enfants doivent rester assis durant le parcours et attachés avec ceinture de sécurité. La station debout est strictement interdite.
- La montée et la sortie du car se font sous l'autorité et le contrôle de l'accompagnateur (trice) municipal.
- La répartition des enfants dans le car est effectuée par l'accompagnateur (trice). En aucun cas les parents ne doivent intervenir dans le déroulement de la prestation.

Obligation parentale

Mettre à jour les coordonnées téléphoniques en cas de changement et signaler tous changements éventuels aux accompagnateurs.

J'autorise mon enfant à rentrer seul :

- Oui**
 Non

Fait à Villeteaneuse le,

Nom, Prénom et Signature
du ou (des) Responsable(s) de l'enfant



**Règlement et Fonctionnement du Ramassage ALSH
Été 2019
Parking école Langevin Vallès (derrière la maison de
quartier)
Service Enfance - 01.85.57.39.40**

Organisation du Service

La Municipalité met en place un service de ramassage en période d'été pour les enfants inscrits en centre de loisirs les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis pour les enfants scolarisés à Henri Wallon maternelle, Quatremaire maternelle, Langevin élémentaire et Vallès élémentaire et inscrits en centre de loisirs cet été.

Ce service non obligatoire est gratuit pour les enfants qui fréquentent les accueils de loisirs (inscriptions avant le 14/06/19)

Le matin

L'accueil des enfants s'effectue à **8 h 15** sur le parking de l'école Langevin Vallès (derrière la maison de quartier) 162 avenue de la division Leclerc 93430 Villeteaneuse (derrière l'école Henri Wallon). Les enfants montent dans le car pour un départ à 8h25.

Le soir

Pour les enfants inscrits le départ du car est organisé à **17h10** au départ du centre de loisirs Jean-Baptiste Clément. L'arrivée au parking de l'école Langevin Vallès a lieu à **17h30**. Si l'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul, un responsable légal (ou une personne autorisée) doit être présent à 17h25 pour récupérer son enfant. Dans le cas contraire, les animateurs emmènent l'enfant à l'accueil de loisirs Anne Frank, les parents devront se présenter à Anne Frank pour récupérer leur enfant.

Un appel à la famille s'effectuera pour que les parents viennent chercher leur enfant à l'accueil de loisirs Anne Frank avant 18h30.

Respect des horaires

Les parents s'engagent en signant ce présent règlement à **respecter les jours et horaires auxquels l'enfant sera pris en charge.**

Toute modification ultérieure, même exceptionnelle, devra être notifiée par écrit par les responsables de l'enfant à l'accompagnateur(trice) ou à la direction des centres de loisirs.

Sécurité

Dans un souci de sécurité, les enfants sont tenus de respecter les règles essentielles suivantes :

- Les enfants doivent rester assis durant le parcours et attachés avec ceinture de sécurité. La station debout est strictement interdite.
- La montée et la sortie du car se font sous l'autorité et le contrôle de l'accompagnateur (trice) municipal.
- La répartition des enfants dans le car est effectuée par l'accompagnateur (trice). En aucun cas les parents ne doivent intervenir dans le déroulement de la prestation.

Obligation parentale

Mettre à jour les coordonnées téléphoniques en cas de changement et signaler tous changements éventuels aux accompagnateurs.

J'autorise mon enfant à rentrer seul :

- Oui**
 Non

Fait à Villeteaneuse le,

Nom, Prénom et Signature
du ou (des) Responsable(s) de l'enfant